

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans - Part I

ISIN : FR0010370528

Ce FCP est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5 ans, sur la durée de placement recommandée de 2 ans minimum. Il investit dans des obligations et des titres de créances d'émetteurs publics ou privés des pays de l'OCDE, sans contrainte de signature ou de maturité.

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

La stratégie d'investissement repose à la fois sur une approche Top Down (analyse pragmatique des facteurs clés de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation) et sur une approche Bottom Up fondée sur l'analyse crédit mise en oeuvre en interne. L'intégration de critères ESG contribue à enrichir encore l'approche d'investissement sur les taux. Tous les émetteurs (corporates et souverains) font l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative dans le cadre d'un processus de notation qui s'appuie sur l'équipe d'analystes ESG interne et les données des sociétés de notation extrafinancière comme Vigeo-Eris et Ethifinance (pour les petites et moyennes entreprises françaises). Le processus d'analyse ESG interne privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur (« Best in Universe »), tandis que l'équipe de gestion fait progresser les émetteurs dans la durée à travers la politique d'engagement de PAM. L'application du filtre ESG permet de réduire l'univers d'investissement de plus de 20%.

La gestion est active et la répartition des investissements varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. La fourchette de sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt est comprise entre -2 et +5. La part des émetteurs jugés de qualité spéculative est limitée à 30% maximum de l'actif net. Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou FIA.

Le FCP pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture, pour ajuster l'exposition, en substitution d'une détention directe de titres. La gestion pourra également exposer le portefeuille au risque de taux indifféremment à la hausse ou à la baisse des taux dans la limite de la fourchette de sensibilité. Le FCP peut être investi à hauteur de 10% de l'actif net en titres de créances non libellés en euros et être ainsi pour tout ou partie de cette catégorie de titres exposé au risque de change. Les engagements hors bilan du fonds sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du horsbilan est de 200% maximum de l'actif net.

Type de fonds : OPCVM - UCITS V

Classification AMF de l'OPCVM : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Fréquence de valorisation : Journalière, chaque jour ouvré à la Bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 2 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de l'OPCVM au risque de taux.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse plus importante de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Une gestion de conviction induit qu'une part importante de la gestion du fonds dépend de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché.

Frais

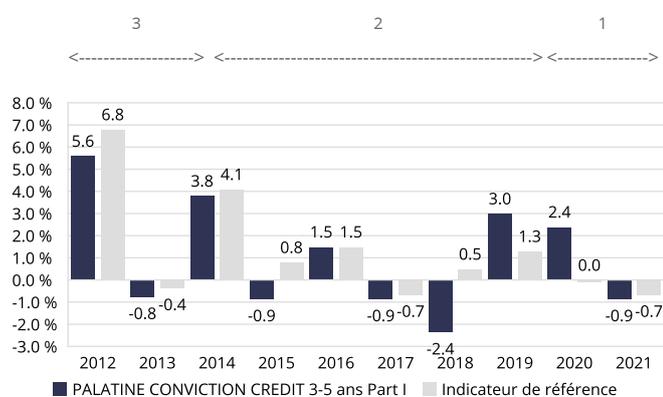
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0.25%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.54%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Méthode : 30% maximum de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence, sur l'exercice comptable. Commission mise en place à compter du 01/10/2022.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part est négative, tout en restant supérieure à l'indice de référence.

Performances passées



Les performances indiquées dans le graphique ci-dessus sont celles de la SICAV UNI MT. A compter du 25 septembre 2019, la SICAV UNI MT est absorbée par le FCP UNI MT ; la stratégie d'investissement est identique.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management - TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée peuvent être obtenus sur simple demande écrite et sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus et qui font respectivement l'objet d'un document d'information clé.

Compte tenu des dispositions du règlement UE « Sanctions Russie » N° 833/2014 modifié, la souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/07/2022.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 30/09/2021.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Commission de surperformance : une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter aux pages 13 et suivantes du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM :

Date de création du FCP : 25/09/2019 à l'issue de la fusion/absorption de la SICAV UNI MT créée en 1980.

Date de création de la part : 25/09/2019 à l'issue de la fusion/absorption de la SICAV UNI MT

Devise de référence : Euro

Indicateur de référence : A compter du 01/07/2022, Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 3-5 ans

1- Du 01/08/2019 au 30/06/2022, Morningstar Eurozone Treasury Bond GR 1-3 ans.

2 - du 01/01/2014 au 31/07/2019, FTSE MTS Eurozone Highest-Rated Government Bond Index maturité 3 à 5 ans (100%).

3 - du 01/03/2011 au 31/12/2013, FTSE MTS Eurozone Highest-Rated Government Bond Index 3-5 ans (50%) et 5-7 ans (50%)
Avant le 20/11/2012, cet indice se dénomme FTSE MTS AAA.